



Conseil Municipal au complet sauf deux conseillers, excusés.
Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2010.

URBANISME

Ordures ménagères. La CCIC demande les besoins de la commune en location-maintenance de bacs à ordures ménagères. Le Maire indique que le stock actuel permettra de faire face aux besoins encore pour quelques années. Le Conseil ne donne aucune suite à cette proposition.

Points noirs de ramassage des ordures ménagères. Des réponses ont pu être apportées au Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) pour améliorer ce ramassage, notamment à Saint Etienne d'Hières où 5 points de collecte ont été définis, évitant ainsi au camion des manœuvres dangereuses. L'aire de retournement de Marignieu n'ayant jamais fait l'objet d'un enregistrement officiel, le Conseil approuve son tracé et accepte de rembourser M. Pauloz (concerné par le tracé) qui a fait l'avance des frais de géomètre pour la somme de 666.79 € TTC.

Extension du village. Etude d'urbanisme.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois pour retenir cinq candidatures parmi les offres reçues, puis une seconde fois le 12 avril pour recevoir chaque bureau d'étude pour présentation de leur dossier et leur offre chiffrée. Il a ensuite choisi entre trois bureaux, pour retenir finalement l'atelier URBA SITE dont les références semblaient le mieux correspondre à la dimension du projet, avec une équipe très solide, pour une prestation évaluée à 32 400 € HT. Le Conseil valide ce choix.

Le Contrat de Développement Rhône-Alpes subventionne les études d'urbanisme pour un montant plafonné à 4 000.00 €, avec une prise en charge de 30% par la Région, 25% par le Conseil Général de l'Isère et 20% par le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône qui serait porteur du dossier. Le Conseil charge le Maire d'en faire la demande.

ENS tourbière. M. Lajoie informe le Conseil de l'intérêt que représente l'extension de la zone de préemption pour certaines parcelles contiguës à l'Espace Naturel Sensible de la tourbière, alors que d'autres méritent de disparaître de cette zone. Après examen, le Conseil approuve la démarche et confie au maire le soin de présenter le plan cadastral rectifié et la liste des parcelles concernées au Conseil Général de l'Isère pour approbation.

Contentieux Commune/M. Munck. Le contentieux qui oppose la commune à M. Munck passera en audience au Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu le 12 mai prochain. Le Conseil autorise le Maire à ester en justice pour représenter la commune qui se porte partie civile, et désigne le cabinet d'avocats SPINELLA-REBOUL-BOUDIL pour l'assister dans sa défense.

TRAVAUX

ASL Paintball. Compte tenu des avis de l'association de chasse, l'association de pêche, et l'association de défense de l'environnement, le Conseil ne donne pas de suite à la demande d'extension du site de paintball avec la pose d'un filet de protection. L'accès est accepté dans sa configuration actuelle.

Adduction d'eau des fontaines. Le devis de l'entreprise BRUNET TP prévoit une tranchée sur 180 m linéaires avec pose d'une canalisation et pièces d'adaptation, pour 9 899.80 € HT. Le Conseil souhaite que d'autres entreprises soient contactées afin d'obtenir des conseils techniques supplémentaires, et des chiffrages et prendre une décision à la prochaine réunion.

Cantine. Réfection de la réserve de la cantine scolaire : pose d'un carrelage au sol et sur les murs. Le Conseil approuve le devis de l'entreprise LJM d'un montant de 1 204.76 € HT.

Le *Sou des Ecoles* a demandé la création d'une chambre froide. Ceci n'est pas faisable techniquement sans engager de très gros travaux. Le Conseil propose de remplacer le congélateur bahut par un congélateur armoire, ce qui permettrait d'ajouter un réfrigérateur. Le Conseil souhaite que le sujet soit préparé et inscrit à la prochaine réunion de commission cantine, afin de pouvoir prendre une décision éclairée.

Aménagement de sécurité sur la RD 65. Il y a lieu de désigner un cabinet de géomètre pour le bornage des terrains à acquérir pour les aménagements de sécurité le long de la RD 65. Le Conseil désigne le cabinet CHABERT-MADULI qui estime la prestation à 811.80 € HT.

MATERIEL

Logiciel de gestion d'urbanisme. Suite à la proposition de Rex Rotary, le Conseil accepte de commander un logiciel de gestion et suivi de l'urbanisme, qui pourra être mis en réseau avec le cadastre, moyennant 30€ mensuels. Il permettra de plus la gestion du courrier et l'archivage des documents.

Matériel audio. Le Conseil charge le Maire d'inscrire l'achat de 2 micros sans fil avec trépied et récepteur pour 505.05 € TTC en section d'investissement, article 2188 de l'opération 101.

Gestion du chauffage au musée. Pour une meilleure gestion du chauffage/climatisation du musée, le Conseil charge M. El Amine d'obtenir - pour la prochaine réunion - un devis pour un ordinateur dédié avec écran tactile.

Aspirateur. Le Conseil autorise l'achat d'un aspirateur professionnel équivalent à ceux qui équipent le groupe scolaire pour l'entretien du musée ; M. le Maire est chargé d'en passer commande auprès de l'entreprise Technogreen.

La parole est alors donnée à M. Hemidy, que M. le Maire avait invité à venir vers 22h30.

Il se présente en médiateur, en espérant que la pétition présentée ce soir permettrait d'obtenir une prise de conscience de la part du Conseil Municipal et des partenaires comme le Conseil Général de l'Isère entre autres. Il s'agit de réclamer des moyens de ralentir la circulation dans le village, et notamment le long de la rue de la Poste. 200 signatures ont été obtenues. M. le maire prend la parole pour rapporter les propos qu'il a tenus en rendez vous cette semaine avec M. Hemidy et M. Trannin, et donner lecture du courrier qui sera annexé au compte rendu de cette réunion. M. Hemidy remercie le Conseil Municipal pour son attention et quitte la salle.

FINANCES

Emprunt. Comme prévu au budget, le Conseil examine les propositions de prêt pour le financement des travaux du musée du Crédit Mutuel, de Dexia et du Crédit Agricole Centre Est. Après délibération il retient celle de dernier pour un montant de 400 000 €, sur 20 ans, au taux fixe de 3.76 %, et autorise le maire à signer le contrat de prêt.

Subventions aux associations. Le Conseil révisé les critères d'attribution des subventions, en privilégiant les associations qui apportent le plus à la vie du village, soit :

Sou des Ecoles et USVA : 3 420 €. La Ribambelle : 3 200 €. Le Comité des fêtes : 1 500 €.

Club Amitié et Loisirs, le Chant du loup, la Gymnastique féminine, Gymkadanse : 1 260 €.

Amicale des sapeurs pompiers, Amicale du personnel, Savoir-faire traditionnel, Art floral, ACCA, FNACA, la Truite de l'Amby, la Boule de la Vallée, Animation musicale : 720 €.

L'association de Défense de l'environnement avait confirmé se satisfaire de la subvention de 120 € qui est donc reconduite.

Une décision sera prise ultérieurement pour l'association des Cheveux Blancs qui n'a pas remis son bilan, et les Conscrits qui n'ont pas encore décidé s'ils organiseront un bal lors de la vogue. Les Golum ne recevront pas d'aide cette année, le Conseil jugeant l'association trop fragile pour au vu des résultats obtenus en 2009, il l'encourage à se rapprocher du Comité des Fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Afficheurs de vitesse. La CCIC a été le porteur du projet et la commune peut maintenant en passer commande. Le Conseil charge le Maire d'acquérir deux afficheurs enregistreurs de vitesse sur batteries à 3 575.00 € pièce auprès de la société HDM basée à Tignieu.

Annulation de délibération. A la demande de M. le sous-préfet le Conseil Municipal annule la délibération du 26 mars 2010 pour l'embauche de Mme FREIRE en CDI sachant que les trois années où elle a travaillé comme emploi jeune ne peuvent pas être prises en compte. Un CDD de trois ans lui sera soumis, en gardant les indices de rémunération proposés.

Enveloppes pré timbrées. Le Conseil ne donne pas suite à la proposition d'enveloppes pré timbrées avec photo faite par La Poste, le stock étant encore important.

Ecole de Musique Intercommunale. Vu les compétences exercées par cette école de musique, les statuts du syndicat doivent être rediscutés. Certaines communes voudraient modifier le mode de calcul de la participation en la basant sur le potentiel fiscal ou sur la population, ce qui ne changerait pas grand-chose pour la commune. Le Conseil opte pour une répartition sur la critère du nombre d'habitants.

G. Constan souhaite réunir la commission d'aide sociale pour information sur les nouvelles mesures concernant la petite enfance, la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, etc... cette réunion aura lieu jeudi 6 mai à 20h00.

Fin de la réunion à 1h00.

Le Conseil Municipal,

Le Maire